



Problème d'héritage entre demi frères et soeurs

Par **antartica**, le **25/07/2011 à 20:39**

Bonjour,

j'aimerais avoir une lueur d'espoir sur un héritage que ma mère n'arrive pas à récupérer,
A savoir 5 enfants (dont 2 d'un deuxième mariage) se déchirent car un garage a été construit abusivement sur les parties communes
donc d'après le notaire la copropriété doit être mise en place mais personne ne bouge
éclairez moi à savoir, comment et à qui devons nous nous adresser pour mettre la copropriété en place sans passer par un avocat afin de pouvoir vendre la maison sachant qu'une des filles bloque la vente car habitant elle même dans la maison jumelée, espère que le garage soit détruit.
merci à très vite

Par **mimi493**, le **26/07/2011 à 00:12**

Vu ce que vous décrivez, il faut obligatoirement un avocat car il faut assigner les héritiers récalcitrants en justice

Par **antartica**, le **31/07/2011 à 13:55**

je pensais que la majorité l'emporté

merci

Par **mimi493**, le **31/07/2011** à **14:37**

Non, la majorité des 2/3 ne suffit que pour les actes de gestion

Par **antartica**, le **16/06/2014** à **07:40**

bonjour,

merci pour les réponses, à ce jour la maison a été vendue après entente entre les héritiers qui ont finalement consentis à signer en échange d'une donation qui vient compléter l'héritage